

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	13
Votants	13

Date de la convocation :

29 novembre 2022

Date d'affichage

29 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etai^{ent} présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°108/2022 : DELIBERATION POUR LOCATION DE BATIMENT

Pour faciliter le fonctionnement des associations (C'SELL Histoire et Patrimoine et le comité des fêtes), Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de louer le bâtiment de Mr et Mme RIMPOT situé au Lieu-dit La Veillerie 35133 La Selle-en-Luitré à la place de C'SELL Histoire et Patrimoine pour l'année 2023.

Montant à verser pour l'année civile 2023: 2 000.00 €

Un contrat de location de location sera signé des deux parties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la location du bâtiment auprès de M et Mme RIMPOT au lieu-dit la Veillerie pour l'année 2023 à hauteur de 2 000.00 €
Un contrat de location sera rédigé et signé entre les deux parties
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

